

8 mars 2022

**JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LE DROIT DES FEMMES**

**SALAIRES, EMPLOIS, RETRAITE, EXIGEONS L'ÉGALITÉ**

Revalorisation  
de nos salaires

Travail égal  
Salaire égal

L'heure des  
comptes

Tous  
égaux

CGT  
Hauts-de-France



Le 8 mars n'est pas la journée de La femme mais la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Ainsi, partout dans le monde, nous serons dans la rue pour gagner l'égalité entre les femmes et les hommes.

« C'est en août 1910, à la IIe conférence internationale des femmes socialistes, à Copenhague, à l'initiative de Clara Zetkin et de Rosa Luxemburg, militantes communistes allemandes, qu'a été prise la décision de célébrer une journée des droits des femmes ».

**L'égalité Professionnelle au sein de la région Hauts de France :**

La région est une collectivité féminine, les femmes représentent 54% des effectifs.

La précarité dans notre collectivité est encore plus féminine Elles représentent 64% de l'emploi précaire, les deux tiers des effectifs non permanents et agents temporaires.

Elles représentent 82% des demandes de temps partiel (et donc rémunéré partiellement)

Elles sont les premières à subir l'injustice des critères de promotions sur les métiers polyvalents de la catégorie C où Elles sont très largement majoritaires

Elles sont les plus frappées par l'impact du travail sur la santé : sur les 33291 jours cumulés d'arrêts de travail pour accidents de service, 57% sont féminins

Elles restent désavantagées dans la rémunération : Des écarts de salaire moyen par rapport aux hommes de 12% dans la filière administrative, de 11% dans la filière technique, du fait que les femmes restent à l'écart de certains niveaux d'encadrement. Ces écarts dépassent les 20% sur les contractuels, sur emplois permanents

Tous les métiers du management sont majoritairement masculins : 7 sur 10 pour la direction générale, (**ce qui a valu une amende remarquée à la collectivité 90000 euros**), 5 managers d'équipe sur 6 sont des hommes, Deux tiers des managers de proximité, 57% des managers de direction... l'écart se ressent encore plus lors d'avancement de grade, le plus flagrant est celui des attp2 en EE, le taux de promotions se trouvant le plus bas cette année.

**La normalité ? Ce sera quand il ne sera plus indispensable de rappeler l'égalité. Quand cela deviendra une évidence !! En attendant, oui il faut le rappeler, autant que nécessaire et bien au-delà du 8 mars....**





Le 8 mars, ce n'est pas la Saint-Valentin ou la Fête des mères, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Le jour où partout dans le monde, les femmes se mobilisent pour exiger l'égalité et la fin des violences.



## NOS REVENDICATIONS :

- ⇒ Conditions d'accès à l'emploi.
- ⇒ Accès égal des femmes et des hommes aux postes à responsabilités – encadrement et encadrement supérieur- et à salaire égal.
- ⇒ Mixité des emplois.
- ⇒ Promotion et déroulement de carrière égal pour tous, supprimer les critères qui créent de l'inégalité.
- ⇒ Conditions de travail et d'emploi (en particulier pour les salarié(e)s à temps partiel).
- ⇒ Articulation entre activité professionnelle et vie personnelle.
- ⇒ Un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- ⇒ La formation Professionnelle doit être un levier de la mixité
- ⇒ Améliorer les conditions de travail et reconnaître la pénibilité des métiers à prédominance féminine.
- ⇒ Pour favoriser la mixité des métiers à prédominance masculine, revoir les conditions de travail et garantir un accès aux sanitaires et aux vestiaires pour tous et toutes.

**La revalorisation des métiers à prédominance féminine est un des leviers pour gagner une mixité des métiers, pour inciter aussi les hommes à aller vers des métiers à prédominance féminine.**



CGT Région Hauts-de-France  
151 Boulevard Hoover  
59555 LILLE Cedex

Mail : [cgt@hautsdefrance.fr](mailto:cgt@hautsdefrance.fr)

### Référents Egalité Femmes—Hommes :

Fatima SEGHIR 06 81 30 27 14  
Jacques INVERNON 06 03 75 25 58

03 74 27 57 06 ou 03 74 27 57 07